



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2026

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires : 113**

- **Suppléants : 17**

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jaqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com



Délibération n° 034/2025 Intérêt Commun

GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,
Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur la présentation de ce rapport et sur ses propositions,

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De prendre acte, pour les budgets du SME, de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : INTEGRATION DU VILLAGE DE MONTMIE – COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires : 113**

- **Suppléants : 17**

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jacqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GUYOTTE Marie,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com

GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu la dissolution de l'Association Syndicale Libre (ASL) de Montmie assurant jusqu'alors la gestion du service d'eau potable sur ce même village, situé sur le territoire de la commune de Chambon-sur-Lac, membre du SME ;

Vu la position communiquée par la Préfecture par courrier du 9 octobre 2025, considérant que la compétence « eau potable » pour le village de Montmie doit désormais être exercée par le SME, sans possibilité pour celui-ci de s'y opposer ;

Considérant que le village de Montmie constitue une partie intégrante du territoire communal de Chambon-sur-Lac et que son intégration dans le périmètre du Syndicat est nécessaire pour assurer la continuité et la conformité du service public d'eau potable ;

Considérant qu'il appartient au Syndicat d'assurer la reprise du service, l'installation des équipements nécessaires, la facturation du service ainsi que l'inclusion du village de Montmie au contrat de délégation de service public (DSP) en cours ;

Considérant que l'avenant d'intégration du village de Montmie au contrat de DSP du SME n'emporte pas d'implication financière,

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De prendre acte de l'intégration du village de Montmie, situé sur la commune de Chambon-sur-Lac, au périmètre du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de permettre l'exercice de la compétence « eau potable » par le SME ;
- D'autoriser le Président à la signature de l'avenant relatif à l'intégration du village de Montmie au contrat de délégation de service public du SME à compter du 1^{er} janvier 2026, dans les conditions prévues par celui-ci.
- De procéder à l'installation des compteurs d'eau pour chaque abonnement ainsi qu'à la mise en place d'un système de désinfection conforme aux exigences sanitaires en vigueur. Ces travaux seront réalisés selon les modalités techniques définies par le service et conformément aux prescriptions sanitaires et environnementales.
- D'appliquer aux abonnés du village, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs du service d'eau potable en vigueur pour le périmètre historique du SME, dans les mêmes conditions que l'ensemble des abonnés du périmètre syndical.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président de l'Association
Raymond ASTIER Tél 04 73 96 68 01
sme.region.issoire@orange.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE CDG63

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires : 113**

- **Suppléants : 17**

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jacqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT



Délibération n° 036/2025 Intérêt Commun

GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L811-1 à 812-2,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Il recense l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents et définit les mesures de prévention à mettre en œuvre. Il doit être mis à jour au moins une fois par an ou à chaque modification importante des conditions de travail.

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG63) propose la mise en œuvre d'une prestation de réalisation du DUERP à titre gratuit en vue d'accompagner les employeurs publics dans l'accomplissement de cette obligation réglementaire.

Afin de disposer d'un DUERP conforme à la réglementation et adapté aux spécificités du Syndicat, il est donc proposé de confier au CDG63 une mission d'accompagnement et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser le Président du SME à signer la convention relative à la mission de réalisation du DUERP avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : FIN DES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires : 113**

- **Suppléants : 17**

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELLISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jaqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELLISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-200074029-20251211-2025_037-DE



ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) de la Région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise, et notamment l'article 3.3 relatif à l'habilitation permettant au syndicat d'intervenir, ponctuellement et à la demande, en matière d'assainissement collectif au bénéfice de ses communes et EPCI adhérents ;

Vu les observations formulées par le Service de Gestion Comptable (SGC) concernant la prise en charge financière de certaines études ;

Considérant que cette habilitation a permis au SME, depuis de nombreuses années, d'apporter un appui technique et administratif apprécié par les collectivités membres en matière de diagnostics de réseaux ou d'élaboration/révision de zonages d'assainissement ;

Considérant toutefois les évolutions législatives et réglementaires encadrant les compétences « assainissement collectif » ainsi que le financement des études afférentes, qui s'imposent au syndicat ;

Considérant qu'au regard de ce nouveau cadre juridique, la poursuite de la prise en charge partielle de ces études par le SME apparaît désormais irrégulière ;

Considérant enfin qu'il appartient désormais aux collectivités et EPCI compétents en matière d'assainissement collectif d'assurer directement ou de faire assurer ces missions ;

Il est proposé de mettre fin à la réalisation de missions d'accompagnement portant sur les diagnostics de réseaux d'assainissement collectif ainsi que sur l'élaboration ou la révision des zonages d'assainissement. Les études d'assainissement collectif déjà engagées à la date de la présente délibération seront poursuivies et menées à leur terme, conformément aux engagements pris avec les collectivités concernées.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De mettre fin, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la réalisation des missions d'accompagnement portant sur les diagnostics de réseaux d'assainissement collectif ainsi que sur l'élaboration ou la révision des zonages d'assainissement.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures de Péroche
Pour copie conforme
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS ET DOCUMENTS AFFERENTS AUX COMITES SYNDICAUX

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires** : 113

- **Suppléants** : 17

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jacqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-200074029-20251211-2025_038-DE

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modalités de convocation des organes délibérants des collectivités et établissements publics ;

Vu les pratiques actuelles du SME consistant à transmettre les convocations par voie électronique tout en assurant un envoi papier aux élus en ayant fait la demande ;

Considérant que le SME adresse un nombre conséquent de convocations et documents papier à chaque réunion, représentant un volume important d'impressions, d'affranchissements et de manipulations ;

Considérant que ces envois génèrent des coûts croissants pour le syndicat, en particulier sur les postes de reprographie, de logistique et de frais postaux ;

Considérant que la réduction de l'usage du papier constitue un objectif partagé au sein des collectivités, tant pour des raisons financières qu'environnementales ;

Considérant que la dématérialisation des documents garantit une transmission plus rapide, plus sécurisée et plus fiable, et qu'elle est aujourd'hui largement utilisée par les élus et légalement permise ;

Considérant que la réglementation permet à tout élu qui en exprime le besoin de continuer à recevoir une version papier ;

Il est proposé au comité syndical d'approuver par principe, la dématérialisation des convocations aux comités syndicaux. Le Syndicat assurera, si nécessaire, un accompagnement pour les élus rencontrant des difficultés d'accès aux documents électroniques.

Il est précisé que les envois papier constitueront désormais une modalité exceptionnelle, au regard :

- du coût significatif qu'ils représentent pour le Syndicat,
- de l'impact environnemental associé,
- et du temps de travail mobilisé par les équipes administratives.

Le SME s'engage à ce titre, à :

- veiller à la bonne accessibilité des documents dématérialisés pour l'ensemble des élus,
- accompagner les élus qui rencontreraient des difficultés d'accès numérique,
- assurer la confidentialité et la sécurité des envois électroniques.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- À compter du 1^{er} janvier 2026, les convocations aux comités syndicaux, ainsi que les notes explicatives de synthèse et l'ensemble des documents annexés, seront adressés prioritairement **par voie dématérialisée** à l'ensemble des membres du comité syndical.



Délibération n° 038/2025 Intérêt Commun

- Conformément à la réglementation en vigueur, tout élu pourra en cas de nécessité, demander à recevoir une version papier des documents.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE – REGULARISATION FONCIERE CAPTAGES DE VENECHÉ

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires : 113**

- **Suppléants : 17**

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jacqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Héléne
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-200074029-20251211-2025_039-DE

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 et suivants et R.1321-1 et suivants,

Vu l'obligation réglementaire de procéder à l'acquisition foncière des périmètres de protection immédiate des captages,

Considérant que cette régularisation foncière implique la conclusion d'un accord amiable avec les propriétaires et/ou exploitants concernés,

Considérant que la négociation de cet accord peut conduire à la définition d'indemnités, de dépréciation ou de trouble d'exploitation, évaluées le cas échéant "à dire d'expert", dans le cadre des travaux de réhabilitation des captages et de servitudes en lien avec les périmètres de protection afin de garantir l'équité et la sécurité juridique de l'opération.

Considérant qu'il apparaît nécessaire, pour le bon avancement du dossier, d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes, pièces et conventions nécessaires à cette régularisation, ainsi que, le cas échéant, le protocole d'accord amiable correspondant,

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser le Président à engager, conduire et finaliser les négociations relatives à la régularisation foncière des parcelles concernées par les périmètres de protection des captages de Venèche sur la commune de La Chapelle Marcousse.

- D'autoriser le Président à signer tout protocole d'accord amiable permettant la mise en œuvre de cette régularisation, ainsi que toutes pièces et documents y afférents.

- D'autoriser le Président à accepter et signer les indemnités nécessaires à la conclusion de l'accord amiable, notamment celles pouvant être déterminées « à dire d'expert ».

- D'autoriser le Président à signer un acte devant notaire pour notamment l'acquisition du périmètre de protection immédiat.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE
le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2026

Annexe : Néant

Date de convocation : 25/11/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents : 130

- **Titulaires : 113**

- **Suppléants : 17**

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELLISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jacqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOUX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELLISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-200074029-20251211-2025_0040-D

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2025-117 du 03/07/2025 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant fixation des tarifs de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Vu le contrat de concession pour la gestion du service public d'eau potable passé entre SUEZ Eau France et le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise, entré en vigueur le 01/04/2016, pour le périmètre de toute la collectivité » ;

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser au Syndicat Mixte de l'Eau les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Considérant que la redevance « pour prélèvement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution de l'eau d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base, pour le SME, est fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- La **contre valeur** de la redevance est répercutée par anticipation sur chaque abonné du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un « **supplément au prix du mètre cube d'eau vendu** » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.



Délibération n° 040/2025 Intérêt Commun

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à **0,10 €HT/m³ pour l'année 2026**.

Considérant que pour l'année 2026, le **coefficient global de modulation** de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est **estimé à 0,57**.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « **supplément au prix du m³ d'eau vendu** » précité.

Considérant qu'il appartient au concessionnaire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des abonnés ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser au Syndicat les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat de délégation de service public ;

Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'eau potable, il doit être assujéti à la TVA au taux en vigueur, si le syndicat est assujéti à la TVA.

Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le reversement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire « *intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par la commune ou l'établissement public au [concessionnaire] privé* », il doit être assujéti comme le reversement de la « part collectivité » au taux normal de TVA en vigueur ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De fixer à 0,057 € HT/m³ le supplément au prix du m³ d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1er janvier 2026,
- Que ce supplément au prix est facturé et encaissé auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversé à la collectivité par le concessionnaire conformément à la convention de délégation de service public passée avec le délégataire.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION CADRE DE VENTE EN GROS ISSUE DE LA CHARTE DE COOPERATION**SME – CAM - SBL****Annexe : Néant****Date de convocation** : 25/11/2025**Date d'affichage du compte-rendu** : 23/12/2025**Secrétaire de séance** : Bernard BRUN**Rapporteur** : Raymond ASTIER**Nombre de Voix Délibératives :****En exercice : 204****Présents : 130**- **Titulaires : 113**- **Suppléants : 17****Absents ayant donné pouvoir : 10****Absents : 64****Votants : 140****PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jaqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CRÉGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 041/025 Intérêt Commun

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le SME a signé en février 2025 une charte de coopération et de solidarité pour la gestion durable de l'eau potable avec Clermont Auvergne Métropole (CAM) et le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne (SMEA) en vue de sécuriser la distribution d'eau potable, améliorer la gestion des réseaux et garantir la qualité de service.

A ce titre, les comités de pilotage successifs ont abouti à la volonté de fixer un tarif de vente en gros unique, à 0.65€/m3 à compter de 2027. Une délibération est prévue pour approuver cette évolution tarifaire.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention cadre définissant les conditions techniques, juridiques et financières selon lesquelles, à partir de leurs installations de production et de distribution les parties se fournissent entre elles l'eau en gros. Cette convention cadre sera ultérieurement précisée par des conventions bipartites de vente d'eau entre les collectivités concernées.

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- Autorise le Président à signer la convention cadre pour l'achat d'eau en gros entre le SME, Clermont Auvergne Métropole (CAM), le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne (SMEA) ainsi que tout document utile à son exécution.

Votants :

- Pour : 140
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2026

Application agréée E-legalite.com



L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

OBJET : TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2027 – PARTS COLLECTIVITE**Annexe : Néant****Date de convocation** : 25/11/2025**Date d'affichage du compte-rendu** : 23/12/2025**Secrétaire de séance** : Bernard BRUN**Rapporteur** : Raymond ASTIER**Nombre de Voix Délibératives :**

En exercice : 204

Présents : 130

- Titulaires : 113

- Suppléants : 17

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents : 64

Votants : 140

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	COUDERT Bernard	MARCHAT Patrick
AMBLARD Philippe	CRÉGUT François	MARTINANT Vincent
ASTIER Raymond	DE FREITAS Pascal	NICOLLET Michel
BARDY André	DENIZOT Jean-Pierre	OLLE Alain
BARREIROS Nathalie	DESVIGNES Jean	PAGESSE Pierre
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PELLISSIER Didier
BOIVIN Noël	DUCREUX Bernard	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RAVEL Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	RESTOUEIX Daniel
BOUYGES Jacqueline	FOUCAULT Marie-Françoise	RIGAL Jean-Pierre
BRECHET Alain	FRAISSE Pierre Luc	ROUX Frédéric
BRETTE Laurent	GAUMY Jean-Yves	SADOURNY Jaqueline
BRUHAT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	SARRE Jocelyne
BRUN Bernard	GOURBEYRE Bernard	SAUVADET Marie-Hélène
BRUN Claudine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLIER René	JACOB Claude	SERVAYRE Hélène
CHASSANG Jean-Pierre	JAUBERT Serge	TROQUET Bernadette
CHATRAS Dominique	LAGEIX Victor	VEGA Richard
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	LHERMET Florence	VIALLEFONT Michel
COSTON David	LOUBINOX Isabelle	

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELLISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CREGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOULTE Martine,

REÇU EN PREFECTURE
le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com



Délibération n° 042/2025 Intérêt Commun

GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOURMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SATURNIN Michelle, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien

LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Vu la délibération n°009/2025 du 27 mars 2025 relative aux tarifs 2026 à 2028 – parts collectivités,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la part fixe et part variable dites « collectivité » afin de permettre au Syndicat d'augmenter sa capacité d'investissement au regard des conclusions du schéma directeur et de l'effort de renouvellement des réseaux souhaité à hauteur de 1.4% par an ;

Considérant la nécessité d'harmoniser la tarification à l'échelle du SME, ce qui implique de mettre fin au lissage en cours prévu jusqu'en 2028 et d'adopter un tarif unique à compter de 2027,

Il est proposé les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2027 sur l'ensemble du territoire du SME :

Part fixe collectivité en € HT	Au 01/01/2027
Abonnement diamètre 15	80,72 €
Abonnement diamètre 20	136,84 €
Abonnement diamètre 30	194,11 €
Abonnement diamètre 40	365,78 €
Abonnement diamètre 50 et 60	709,30 €
Abonnement diamètre 80	1 052,06 €
Abonnement diamètre 100 et 150	1 641,28 €

Part variable collectivité en €/m ³ HT	Au 01/01/2027
	0.8352 €

Vente d'eau en gros	Part variable collectivité en €/m ³ HT
SLVA	0.3576 €
SIAEP Basse Limagne	0.3000 €
Clermont Auvergne Métropole	0.3073 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- Approuve la fin du lissage tarifaire et l'adoption des tarifs uniques présentés à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Votants :

- Pour : 118
- Contre : 6
- Abstentions : 16

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Raymond ASTIER

